

SIVOS DE LA HAUTE DHEUNE

TRANSPORT SCOLAIRE

ECOLE D'ESSERTENNE – PERREUIL – ST BERAIN-SUR-DHEUNE

REGLEMENT INTERIEUR DU SIVOS DE LA HAUTE DHEUNE

- Article 1^{er}** : Le ramassage scolaire sera effectué par TRANSDEV BFC SUD de Torcy.
- Article 2** : En raison du bas âge de certains élèves, une accompagnatrice sera présente durant le transport.
- Article 3** : L'organisation du transport ainsi que le personnel de surveillance sont placés sous la responsabilité du SIVOS.
- Article 4** : Le trajet entre le domicile et les points d'arrêt est placé sous la responsabilité des familles.
- Article 5** : Les élèves devront respecter les horaires de ramassage. Aucun ramassage ne pourra être effectué en dehors des points d'arrêt déterminés par le SIVOS.
- Article 6** : Les élèves devront voyager assis et rester en place pendant tout le trajet. Chaque élève doit se comporter de manière à ne pas gêner le conducteur, ni distraire de quelque façon que ce soit son attention, ni mettre en cause la sécurité.
La montée et la descente des élèves doivent s'effectuer avec ordre. Les élèves doivent attendre pour ce faire l'arrêt complet du véhicule.
- Article 7** : Les élèves devront respecter l'accompagnatrice, le conducteur ainsi que le véhicule. En cas de non respect, des sanctions seront possibles en fonction de la gravité des fautes commises qui iront du simple avertissement par lettre recommandée à l'exclusion définitive du transport scolaire prononcée après avis de l'Inspecteur d'Académie.
Toute détérioration commise par les élèves à l'intérieur du car engage la responsabilité des parents.
- Article 8** : L'exclusion du transport scolaire, ne dispense pas l'élève de l'obligation scolaire.
- Article 9** : Les parents ou les personnes chargées de récupérer les élèves qui empruntent le ramassage scolaire devront être présents à la descente du bus, sinon les élèves rejoindront la cour de l'école, où les parents devront les récupérer.
Si l'enfant rentre seul chez lui, les parents devront remettre une autorisation écrite au secrétariat du SIVOS.

A PERREUIL le 29/08/2022

Le Président,
Enio SALCE

